

GUIDE D'UTILISATION

Contenu du pack Lycée 4.0 2019



HP 240 G7



Housse



Adaptateur



Instructions de connexion

SONT INCLUS :

- Installation d'un pack de logiciels avec anti-virus actif
- Maintenance matérielle 3 ans avec enlèvement et retour sur site, délais de 10 jours ouvrés à compter de la date d'ouverture de la demande.
- Support téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 20h et samedi de 8h à 12h hors jours fériés

PRISE EN MAIN :

Vous trouverez l'ensemble des instructions nécessaires à la prise en main de votre portable dans le feuillet « instructions d'installation » joint :

Branchement électrique, présentation des touches et connecteurs, connexion sans fil, utilisation des mouvements tactiles et navigation dans l'écran d'accueil de Windows 10.

PREMIER DEMARRAGE DE VOTRE MATERIEL :

Lors du premier démarrage, votre **ordinateur ouvre automatiquement une session sur le compte « Élève »**. Il n'y a pas de mot de passe de configuré pour ce compte.

Vous pouvez mettre un mot de passe sur ce compte au travers des menus de gestion de Windows 10.

Les logiciels installés sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| ✓ Antivirus Microsoft Defender | ✓ Paint.net |
| ✓ Acrobat Reader | ✓ VLC média player |
| ✓ Google Chrome | ✓ Imprimante virtuelle PDF24 Creator |
| ✓ Mozilla Firefox | ✓ 7-Zip |

Suite Bureautique :

La Région Grand Est a souscrit un abonnement auprès de Microsoft afin d'offrir la possibilité aux lycéens et enseignants de la Région Grand Est de télécharger et d'utiliser la suite bureautique Microsoft Office Pro sur leur poste de travail personnel gratuitement : <https://office-grandest.numerique-educatif.fr/>

Pour information :

- le manuel d'utilisation HP de chaque ordinateur est disponible sur le bureau dans le dossier « Manuels ».
- « HP support assistant » est installé sur chaque ordinateur. Cet outil HP est une aide au suivi de la machine dans le temps (informations sur les mises à jour de pilotes, information sur la garantie, communication de HP concernant la résolution d'un éventuel problème de série plus tard...)

RESTAURATION DU SYSTEME EN CAS DE PROBLEMES :

Restauration à partir de la clé USB (support de restauration) livrée auprès de l'établissement :

- Insérez la clé USB de restauration dans une prise libre (cf doc joint instructions d'installation) et déconnectez tout autre lecteur USB éventuellement présent.
- Branchez l'adaptateur secteur.
- Démarrez l'ordinateur tout en appuyant sur la touche du clavier libellée F9. Dans le menu **Boot Manager** qui s'affiche, choisir **USB Hard Drive** ou **USB Device**. Appuyez sur la touche Entrée.
- Le processus de restauration va se charger. Après quelques instants, un message d'avertissement apparaît. Cocher le bouton « Déploiement de Windows 10 ». Appuyez sur **Begin** dans la fenêtre venant d'apparaître pour restaurer votre ordinateur ou sur **Cancel** pour annuler.
- **ATTENTION**, lancez la restauration provoque la perte définitive de vos données (photos, fichiers...). L'opération de restauration dure 30 minutes.
- Dès que l'on a appuyé sur **Begin**, le processus démarre. Plusieurs étapes se succèdent.
- Dès que tous les fichiers seront restaurés, une fenêtre **Windows Script Host** s'affiche, tapez sur le bouton **FINISH** qui s'affiche à l'écran.
- Après restauration, vous retrouverez tous les logiciels et le système d'exploitation présents initialement sur votre ordinateur.

Note : une procédure détaillée de la restauration est présente dans la clé USB.

SAUVEGARDE DES DONNEES PERSONNELLES :

Pensez à faire régulièrement des sauvegardes de vos données personnelles sur une clé USB.

QUE FAIRE EN CAS DE PANNE ?

1. Analysez votre problème :
 - Mon ordinateur est-il bien branché, quelle partie de l'ordinateur ne fonctionne pas, quel voyant est allumé, éteint ou clignote ?
 - Y a-t-il un message d'erreur affiché ?
2. Pour tout problème **TECHNIQUE**, appelez l'assistance téléphonique :

09 74 500 310

Coût d'une communication locale selon votre opérateur.

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (hors jours fériés)

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE SUR LE MATERIEL ? (POUR LES LYCEENS)

Rappel : Article 3 de la charte d'engagement :

« Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement. Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le Fonds d'Urgence du Proviseur. ».

Donc, en cas de sinistre :

- Si vous avez souscrit une assurance et que le sinistre relève de son champ d'application, il faut vous rapprocher de votre assureur pour connaître les procédures à suivre ;
- Si vous n'avez pas d'assurance ou que le sinistre n'est pas couvert par celle-ci, vous devez procéder aux réparations par vous-même.
- En attendant que l'appareil soit réparé (ou qu'un nouveau ne soit acheté), vous pouvez solliciter l'établissement pour obtenir le **prêt d'un PC du Fonds d'Urgence du Proviseur (FUP)**. Vous le restituerez à l'établissement sitôt la réparation effectuée ou un nouvel appareil acquis.